



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **5**
Nombre d'abstentions : **5**
Nombre de votes pour : **19**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h58**

Secrétaire : **Guillaume GUERRÉ**

FINANCES

DL.18.022 - Affectation des résultats – Budget Ville

Christian DUMAS expose :

Le résultat du budget général suit les règles suivantes :

- Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit être obligatoirement affecté au résultat déficitaire de la section d'investissement.
- L'affectation en report à nouveau permet de financer tant des charges de fonctionnement que des charges d'investissement.
- L'affectation des résultats tient compte des reports d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant les éléments suivants du compte administratif 2017 :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses mandatées	11 696 828,99 €
Recettes recouvrées	11 948 474,74 €
Résultat de l'exercice	251 645,75 €
Reprise des résultats 2016	4 346 455,13 €
Résultat de fonctionnement	4 598 100,88 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses mandatées	4 261 139,67 €
Recettes recouvrées	2 963 486,75 €
Résultat de l'exercice	- 1 297 652,92 €
Reprise des résultats 2016	1 231 526,75 €
Résultat d'investissement	- 66 126,17 €

Restes à réaliser	
Dépenses reportées	258 604,10 €
Recettes reportées	79 137,68 €
Résultat des reports	- 179 466,42 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 245 592,59 €

Après présentation en commission « Finances, Ressources Humaines » du 6 mars 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'affecter 245 592,59 € au financement de la section d'investissement
- d'affecter le solde, soit 4 352 508,29 € en report à nouveau au budget primitif 2018,
- et reprendre la somme de 66 126,17 € au compte 001 en dépenses d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour, 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON) et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 3 juin 2018

Acte rendu exécutoire, après transmission au Représentant de l'État le : 3 juin 2018

Publication le : 4 juin 2018

Notification le : 4 juin 2018



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-022

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-03T16-18-15.00 (MI210303438)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180327-DL-18-022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Affectation des résultats - budget ville

Date de décision : 27/03/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.7. Autres documents à caractère budgétaire ou comptable :Acte : DL.18.022-FIN-Affectation des résultats - budget Ville.PDF Multicanal :

Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 16:18

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 03/04/18 à 16:18

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 16:27